



Rouen, le 8 janvier 2019

Pr Didier Delignières

Président de la Conférence des Directeurs
et Doyens de STAPS (C3D)

didier.delignieres@umontpellier.fr

à

Mme Anne-Sophie Barthez
M. Franck Jarno
M. Jean-Louis Gouju
Mme Anne Aubert

Objet : Fiches RNCP des Licences STAPS

Mesdames, messieurs,

Nous vous adressons par la présente les propositions de fiches RNCP des cinq mentions de licence STAPS rédigées par la C3D, et présentant notamment les blocs de compétences et les compétences certifiées correspondantes.

Cette déclinaison en cinq mentions, en remplacement d'une mention unique avec cinq parcours, est soutenue par la branche professionnelle du sport (cf. courrier du 21 décembre en annexe). Cette proposition est tout à fait cohérente avec l'enquête réalisée par le GAREF en 2018 qui laisse apparaître une insertion professionnelle spécifique à ces cinq mentions.

Ce travail est le fruit de concertations de deux années entre les différentes structures STAPS de France, au sein de la Conférence des Doyens et des Directeurs de STAPS (C3D), mais aussi avec la DGESIP (Jean-Louis Gouju) ainsi qu'avec les partenaires sociaux.

Nous avons travaillé à partir des différents textes produits par le MESRI, notamment relatifs à la formation professionnelle, et en faisant référence principalement au rapport 2015 078 de l'IGEN et de l'IGAENR sur l'introduction de blocs de compétence dans les formations professionnelles et aux travaux du CEREQ de janvier 2017 « les blocs de compétences dans le système Français de certification professionnelle, un état des lieux ».

Cette organisation en blocs de compétences répond, nous semble-t-il, au souci de lisibilité, de cohérence et de construction de passerelles entre les différentes formations et les différents systèmes de formation notamment dans le champ du sport.

Ne sachant pas quel était le cadre de présentation des fiches RNCP retenu, nous avons repris le précédent. Il reste peut-être à introduire ce travail dans le futur cadre si celui-ci doit changer et sans aucun doute à compléter les renseignements relevant spécifiquement de la DGESIP. Par ailleurs, dans les cinq blocs transversaux, si nous avons repris les formulations officielles des compétences certifiées, nous les avons précisées en fonction des mentions.

Je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs, l'expression de nos sentiments cordiaux.

Pr. Didier Delignières
Président de la Conférence des Directeurs et Doyens de STAPS

